



Refus de reprendre un article sous garantie

Par Visiteur

Bonsoir,

Je vous envoie ce mail car j'ai un soucis avec un spa gonflable acheté sur le site vente-unique.com. Lors de la réception de ce dernier il s'est avéré qu'il se dégonfle.

La réponse apporté par le site est de le réparer moi même.

Je refuse je souhaite qu'il me l'échange. Ai je une chance que ca aboutisse ?

Merci pour votre aide.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonsoir,

Je vous envoie ce mail car j'ai un soucis avec un spa gonflable acheté sur le site vente-unique.com. Lors de la réception de ce dernier il s'est avéré qu'il se dégonfle.

La réponse apporté par le site est de le réparer moi même.

Je refuse je souhaite qu'il me l'échange. Ai je une chance que ca aboutisse ?

Merci pour votre aide.

Oui, tout à fait.

Conformément aux articles L214-1 et suivants du Code de la consommation, tout acheteur dispose d'une garantie légale de conformité. Cette garantie est efficace puisque tous les défauts qui se présentent dans les 6 mois qui suivent la livraison sont présumés relever de la responsabilité du vendeur.

En d'autres termes, sauf au vendeur de démontrer que le dégonflage est lié à une faute de votre part, vous pouvez obtenir la nullité du contrat pour violation du vendeur à son obligation de délivrance d'une chose conforme, ou bien la réparation ou le remplacement du bien aux frais du vendeur.

Mais si le vendeur refuse de négocier, vous n'aurez pas d'autre choix que d'aller devant le juge de proximité ce qui prend un certain temps, malheureusement.

Très cordialement,

Je reste votre entière disposition.